

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1737)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF145

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 32, substituer à l'année :

« 2018 »,

l'année :

« 2008 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement corrigeant une erreur de référence.